

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2022

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CHABRERIE Christian, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SERRE Laurent, SPINDLER Jacques, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE - COMPTABILITE

- a) Prise en charge du secrétariat du Secteur d'Energie d'Argentat
- b) Mise en place de la participation complémentaire santé - *Délibération*
- c) Prise en compte des heures supplémentaires et complémentaires - *Délibération*
- d) Prise en compte des Autorisations Spéciales d'Absence - *Délibération*
- e) Approbation de nouveaux délégués au sein du comité syndical - *Délibération*

2. COMMUNICATION

- a) Concours Ecoloustics 2022-2023
- b) Communication 2023

3. FINANCES

- a) Admissions en non-valeur - *Délibération*
- b) Décisions Modificatives - Secteur - *Délibération*
- c) Décisions Modificatives - FDEE19 - *Délibération*
- d) Adoption de la participation des communes à la FDEE19
- e) Passage à la nomenclature M57 - *Délibération*
- f) Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) - *Délibération*
- g) Déclaration FCTVA, modification

4. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE

- a) Approbation du Schéma Départementale IRVE - *Délibération*
- b) Aide pour l'accompagnement aux sorties scolaires - *Délibération*
- c) Approbation transfert de compétence IRVE - *Délibération*
- d) Convention de mandat d'encaissement de recettes Izivia
- e) Convention de répartition des frais du groupement d'achat d'énergies
- f) Focus sur le prix de l'énergie
- g) Retour sur la réunion de travail CD19-Diège
- h) Convention de partenariat aux assises européennes de l'énergie à BORDEAUX du 23 au 25 mai 2023 avec le TENAQ

5. ELECTRIFICATION RURALE - CONCESSION

- a) Convention avec le CD19 pour la mise en place de clause d'insertion sociale dans les marchés publics - *Délibération*
- b) Convention avec l'Agglo de Brive pour la mise en place de clause d'insertion sociale dans les marchés publics - *Délibération*

- c) Convention pour la coordination des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité et la répartition des aides FACE - *Délibération*
- d) Dotations FACE
- e) Convention d'utilisation des supports du réseau public de distribution d'électricité, société IELO/Enedis - *Délibération*
- f) Convention d'utilisation des supports du réseau public de distribution d'électricité, société BOUYGUES TELECOM - *Délibération*
- g) Convention cartographie Moyenne Echelle
- h) Convention cartographie...
- i) Conventions de servitude
- j) Article 8 - 2023
- k) Accord-cadre 2023 - Etudes et Travaux d'Electrification Rurale et Réseau de Télécommunication : candidatures
- l) Accord-cadre 2023 - Maîtrise d'Œuvre des Travaux d'Electrification Rurale et Réseau de Télécommunication : candidatures

6. ECLAIRAGE PUBLIC

- a) Compétence Exploitation et Maintenance des installations d'éclairage public - Retour sur les propositions de la commission
- b) Suppression d'installation d'éclairage public
- c) Avancée sur les travaux FACE 2022-2023, les armoires de commande
- d) Proposition de financement des travaux de relamping des communes adhérentes
- e) Gestion de la compétence

7. QUESTIONS DIVERSES

Le mot du Président

Avant de procéder à l'appel des participants, Monsieur DUMOND remercie Monsieur GRANET, adjoint de Monsieur AMAT, trésorier de la Paierie départementale de sa présence. Il le remercie particulièrement pour son travail avec la Fédération.

Le quorum est atteint pour pouvoir démarrer la séance. Il salue l'ensemble des membres et les remercie d'avoir répondu à sa convocation.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur YACINE Ali est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2022

Monsieur DUMOND demande s'il y a des observations concernant les compte-rendus de la séance du 30 juin 2022.

Sans observation, Monsieur DUMOND soumet ce compte rendu de la séance du 30 juin 2022 au vote.

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur DUMOND passe à l'ordre du jour

3) ADMINISTRATION GENERALE - COMPTABILITE

a) Prise en charge du secrétariat du Secteur d'Energie d'Argentat

Monsieur DUMOND indique que Madame FAVARCQ, secrétaire du Secteur d'Electrification d'Argentat fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 2023.

Avec ses droits aux congés, elle arrête ses fonctions de secrétaire de secteur au 6 janvier 2023

Monsieur DUMOND propose la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet au siège de la FDEE19 pour prendre en charge la comptabilité du secteur d'ARGENTAT. Mme JAUCENT étant bien occupée avec la gestion de 8 secteurs, il était impossible de la charger avec un autre secteur

Cette personne aura aussi la gestion de l'urbanisme : les demandes de Certificat d'Urbanisme et de Permis de Construire, la gestion des conventions d'occupation et de servitudes des postes et des foyers d'Eclairage Public, le suivi avec Marie CHEMIN, l'incrémentation dans la base de données. Cette personne serait l'interlocuteur des pétitionnaires, des mairies et des instructeurs.

b) Mise en place de la participation complémentaire santé

Monsieur DUMOND indique que la Fédération participe déjà à la Prévoyance. Suite à la commission Administration - RH, les élus proposent une participation de la FDEE 19, pour les agents ayant une complémentaire avec un organisme labélisé, de 25€, le minimum étant de 15 €. Ce montant a été validé par le Bureau syndical.

Il propose de délibérer pour cette somme de 25 €.

Approuvé à l'unanimité

c) Prise en compte des heures supplémentaires et complémentaires

Monsieur DUMOND indique que même si les agents sont peu concernés par les heures complémentaires, il y a parfois des heures réalisées en dehors des heures habituelles de travail.

Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont des heures effectuées suite à la demande de la hiérarchie ou de l'autorité territoriale.

Elles doivent rester ponctuelles et exceptionnelles.

Les heures complémentaires ne concernent que les agents à temps non-complet tandis que les heures supplémentaires comptent à partir de la 36ème heure.

Pour finir, les heures complémentaires ne concernent que les agents de catégories B et C.

Monsieur BARTHUEL précise que, dans la plupart des cas, les agents récupèrent leurs heures et ces heures ne sont donc pas rémunérées.

Approuvé à l'unanimité.

d) Prise en compte des Autorisations Spéciales d'Absence

Monsieur DUMOND indique que les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) peuvent être accordées aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels. Il faut que l'agent transmette sa demande 3 jours ouvrables avant la date de l'évènement.

Après réunion de la commission et avis favorable du Comité Technique du 8 novembre, Monsieur DUMOND propose de prendre une délibération, même si elle n'est pas obligatoire, pour fixer ces autorisations spéciales d'absence. Le projet de délibération a fait l'objet d'une saisine auprès du Comité Technique qui l'a validée.

Approuvé à l'unanimité

e) Approbation de nouveaux délégués au sein du comité syndical - Délibération

Monsieur DUMOND indique que la Ville de TULLE a délibéré le 25 JUIN 2022 pour désigner un nouveau délégué, Monsieur Serge HULPUSCH, à notre Fédération en lieu et place de Mr Grégory HUGUE, Mr Jacques SPINDLER devient suppléant en remplacement de Monsieur HULPUSCH.

Il faut prendre une délibération de principe.

Approuvé à l'unanimité

4) COMMUNICATION

a) Concours Ecoloustics 2022-2023

Monsieur DUMOND rappelle que le concours ECOLOUSTICS est un concours pour des élèves de classe de CM1-CM2 du département de la Corrèze. Il avait déjà été organisé l'année dernière.

Ce concours vise la découverte de la transition énergétique en proposant aux élèves de définir les énergies de demain dans leur commune. Ils devront présenter un dossier sous forme libre (écrit, dessiné, audio, vidéo, site internet...).

Les éléments du concours ont été adressés à Monsieur SAUVEZIE, inspecteur de l'Education National début Octobre, il est chargé de les transmettre aux différents établissements scolaires de la Corrèze.

L'inscription est valable jusqu' au 16 décembre 2022.

La production des élèves sera à retourner à la FDEE 19 avant le 7 avril 2023.

Pour le moment, les inscriptions n'arrivent pas. Il n'y a qu'un candidat : l'école de Forges.

Monsieur DUMOND invite les membres présents à diffuser l'information autour d'eux.

Monsieur BARTHUEL propose de faire une autre forme de concours. Ce pourrait être la réalisation d'une affiche et il soumettra cette idée à la prochaine commission. C'est une démarche qui vise à sensibiliser à la transition énergétique.

b) Communication 2023

Monsieur DUMOND invite les membres de l'assemblée à proposer de sujets à mettre en avant ou à améliorer pour les diffuser sur un support (lettre d'information...)

Monsieur BARTHUEL invite les membres intéressés à s'adresser à Camille qui est en mesure de recevoir toutes les suggestions et articles.

5) FINANCES

a) Admissions en non-valeur

Ce sont des créances éteintes (liquidations judiciaires) et les créances en non-valeur (sommes modiques non recouvrées par les débiteurs)

CREANCES EN NON VALEUR

BUDGET	N° de pièce	OBJET	MONTANT TTC
LA ROCHE CANILLAC	T9 - 2020	Participation communale 2020	0,30
BEYNAT	T5246190911 - 2020	ordre de reversement	0,90
BUDGET PRINCIPAL	T51-2015	TCFE 1T2015	0,01
BUDGET PRINCIPAL	T83 - 2015	TCFE 2T2015	0,01
BUDGET PRINCIPAL	T41470000011 - 2019	ordre de reversement	1,00
BUDGET PRINCIPAL	T187 - 2019	TCFE	4,83
BUDGET PRINCIPAL	T69 - 2014	TCFE 3T2014	12,03
HAUTE VEZERE	T3076010211 - 2016	ordre de reversement	124,00
TOTAL			143,08

CREANCES ETEINTES

SECTEUR	N° de pièce	OBJET	MONTANT TTC
BUDGET PRINCIPAL	T120 - 2016	tcfe 3T2016	301,68
BUDGET PRINCIPAL	T162 - 2016	estimation tcfe 4T2016	150,00
BUDGET PRINCIPAL	T4 -2017	TCFE 4T2016	158,77
BUDGET PRINCIPAL	T287 - 2021	TCFE 3T2021	66,91
BUDGET PRINCIPAL	T182 - 2019	TCFE 1T2019	43,74
TOTAL			721,10

Approuvées à l'unanimité

b) Décisions Modificatives - Secteurs

Monsieur DUMOND propose de prendre connaissance des décisions modificatives à prendre pour ajuster le budget 2022 au besoin

- Secteur ARGENTAT - virement de crédits - 56 000 € du chapitre 012 au chapitre 70
- Secteur BMT - virement de crédits - 81 400 € du chapitre 011 au chapitre 67
- Secteur BRIVE - virement de crédits - 100 € du chapitre 011 au chapitre 012
- Secteur HAUTE VEZERE - virement de crédits - 130 € du chapitre 011 au chapitre 65
- Secteur LA ROCHE CANILLAC - virement de crédits - 3 500 € du chapitre 011 au chapitre 23
- Secteur MERCOEUR - virement de crédits : 2 063,42€ du chapitre 011 au chapitre 012
- Secteur TULLE NORD - augmentation de crédits de 98 000 € aux chapitres 23 et 13
- Secteur TULLE SUD - virement de crédits - 100 € du compte 61532 au compte 6257

c) Décisions Modificatives - FDEE19

- Salaires : augmentation de crédits de 43 000 € des chapitres 012 (dépenses) et 70 (recettes)

Monsieur DUMOND donne le détail de l'augmentation : augmentation des assurances du personnel, augmentation du point d'indice, augmentation du nombre d'agents qui mangent au Restaurant Inter administratif, recours au service de remplacement, du Centre de Gestion pour le secteur d'Ornac

- Travaux : augmentation de crédits de 56 000 € des chapitres 23 (dépenses) et 70 (recettes)
- TCCFE et PCT : augmentation de crédits de 500 000 € des chapitres 65 (dépense) et 73 (recettes) et de 85 000 € des chapitres 65 (dépense) et 75 (recettes)

Approuvées à l'unanimité

d) Adoption de la participation des communes à la FDEE19

Monsieur DUMOND précise que certaines communes décident de fiscaliser et d'autres qui participent à la FDEE19.

Il propose des participations suivantes :

SECTEURS	POPULATION	REPARTITION 2023	
		Moyenne/ Habitant	
ARGENTAT	2 931	7,00 €	20 517 €
AYEN	9 736	7,13 €	69 437 €
BMT	11 009	5,94 €	65 381 €
BEYNAT	3 840	2,50 €	9 600 €
BEAULIEU	2 829	2,50 €	7 073 €
BRIVE	27 324	2,34 €	64 029 €
EGLETONS	6 544	6,41 €	41 965 €
HAUTE VEZERE	6 501	11,49 €	74 700 €
LARCHE	12 281	4,07 €	50 000 €
LRC	1 722	10,45 €	18 000 €
LUBERSAC	5 538	2,50 €	13 845 €
MERCOEUR	2 644	2,50 €	6 610 €
MEYSSAC	4 558	2,50 €	11 395 €
ORGNAC	11 376	7,15 €	81 324 €
SAINTE FEREOLE	3 363	9,63 €	32 400 €
SAIN PRIVAT	3 689	2,50 €	9 223 €
SEILHAC	7 642	5,23 €	40 000 €
TULLE NORD	6 145	9,86 €	60 601 €
TULLE SUD	6 887	12,07 €	83 109 €
	136 559	5,56 €	759 209 €

Approuvé à l'unanimité

e) Passage à la nomenclature M57

Monsieur DUMOND propose que la Fédération applique la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et, en accord avec la Paierie Départementale, de ne pas attendre l'année 2024. Monsieur BARTHUEL précise que cette nomenclature se rapproche de la comptabilité privée. Amélioration de la qualité de l'information comptable, budgétaire et financière.

Une réunion a eu lieu avec les secrétaires de secteur en novembre. Il y a peu de changement pour notre structure, il faut appliquer le prorata temporis dès l'achat du bien.

Approuvé à l'unanimité

f) Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Monsieur DUMOND donne la parole à Monsieur BARTHUEL qui indique que le règlement budgétaire et financier qui fixe les règles budgétaires assouplies, offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et impose l'adoption d'un RBF, élément de cadrage de l'activité budgétaire.

Approuvé à l'unanimité

g) Déclaration FCTVA, modification

Monsieur DUMOND explique que les travaux d'électrification et les IRVE sont désormais éligibles au FCTVA tandis que les travaux d'éclairage public ne le sont pas. Les déclarations et les demandes de remboursement de TVA, suite à la mise en place du nouveau cahier des charges de concession, doivent être rigoureuses, strictes et respecter le planning des opérations défini en début d'année avec les services de la Paierie Départementale.

Les déclarations FCTVA sont dématérialisées à compter du 1er janvier 2023, le compte budgétaire 2315 devra être rigoureusement découpé en 2 parties (23151-ER et 23152-EP) pour faciliter la déclaration du FCTVA (dépenses éligibles).

6) TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE

a. Approbation du Schéma Départementale IRVE

Monsieur DUMOND rappelle que la FDEE19 a réalisé le schéma directeur.

Monsieur DUMOND rappelle que le projet de Schéma Directeur des IRVE a été déposé à la Préfecture le 30 juin 2022 et qu'il a reçu un avis favorable du Préfet en date du 26 août 2022.

Pour finir la démarche d'approbation du schéma IRVE, il faut que le Comité Syndical approuve le projet.

Monsieur DUMOND soumet donc à l'assemblée l'approbation de ce schéma.

Approuvé à l'unanimité

b. Aide pour l'accompagnement aux sorties scolaires

Monsieur DUMOND indique que plusieurs établissements scolaires ont sollicité la FDEE19 pour financer le transport dans le cadre de leur projet lié à la transition énergétique.

Le TER (territoire éducatif rural) Xaintrie Val Dordogne a demandé une aide de 685 € pour visiter le parc éolien de Peyrelevade.

Les membres du bureau Syndical propose de définir une règle pour répondre aux prochaines sollicitations. Cette règle est la suivante : l'école devra avoir été candidate au concours Ecoloustic et le projet doit être défini autour de la transition énergétique, alors la participation sera à hauteur de 500 €, une seule fois.

Monsieur DUMOND propose de prendre une délibération pour la participation au transport des élèves du TER Xaintrie Val Dordogne d'un montant unique de 685 € pour l'instant.

Approuvé à l'unanimité

c. Approbation transfert de compétence IRVE

Les communes suivantes ont délibéré pour le transfert de compétence IRVE à la FDEE19. Il s'agit de Curemonte, Brive, Sainte Fortunade, Varetz, Gimel-les-Cascades et Bort-les-Orgues

Monsieur DUMOND demande aux membres présents d'autoriser la FDEE19 à accepter le transfert de la compétence IRVE des communes précitées à la FDEE19.

Approuvé à l'unanimité

d. Convention de mandat d'encaissement de recettes Izivia

En tant qu'opérateur de supervision et monétique, la société IZIVIA encaisse, pour notre compte les recettes de charge sur les IRVE avant de nous les reverser trimestriellement. La convention établit les conditions administratives et financières de gestion et de reversement des recettes.

Monsieur DUMOND demande aux membres présents de l'autoriser à signer cette convention avec IZIVIA.

Approuvé à l'unanimité

e. Convention de répartition des frais du groupement d'achat d'énergies

Le Syndicat d'Energie du TARN règle tous les coûts afférents au groupement. Ces dépenses sont réparties en participation de chaque syndicat membre-pilote du GAE.

Récapitulatif des frais du groupement 2022	
Frais AMO	46 200 €
Wébinaire	935 €
Frais de coordination (1000€/an/SDE)	10 000 €
Pénalités Lot 4	-10 000 €
Deepki	32 100 €

	Frais AMO	Coordination 2022	Pénalités Lot 4	Deepki	Wébinaire	Frais 2022
Ariège	1650,00	1000,00	-1000,00	0	0	1650,00
Aveyron	4950,00	1000,00	-1000,00	3900	103,89	5053,89
Cantal	4950,00	1000,00	-1000,00	3900	103,89	5053,89
CORREZE	4950,00	1000,00	-1000,00	3900	103,89	5053,89
Gers	4950,00	1000,00	-1000,00	3900	103,89	5053,89
Hautes Loire	4950,00	1000,00	-1000,00	3900	103,89	5053,89
Hautes py	4950,00	1000,00	-1000,00	0	103,89	5053,89
Lot	4950,00	1000,00	-1000,00	3900	103,89	5053,89
Lozère	3300,00	1000,00	0,00	3900	-818,12	3481,88
Tarn	4950,00	0,00	-1000,00	3900	103,89	4053,89
Tarn et Garonne	1650,00	1000,00	-1000,00	0	0	1650,00

Approuvé à l'unanimité

f. Focus sur le prix de l'énergie

Monsieur BARTHUEL indique que tous les prix du marché actuel affichent une augmentation malgré l'ARENH. Tout le monde subit, les entreprises vont fermer. Nous allons vers la catastrophe, On attend les annonces du décret-loi Finances.

Le Groupement d'achat d'énergie a acheté 1/3 de la fourniture pour 2024.

Les membres actuels subissent quand même une hausse.

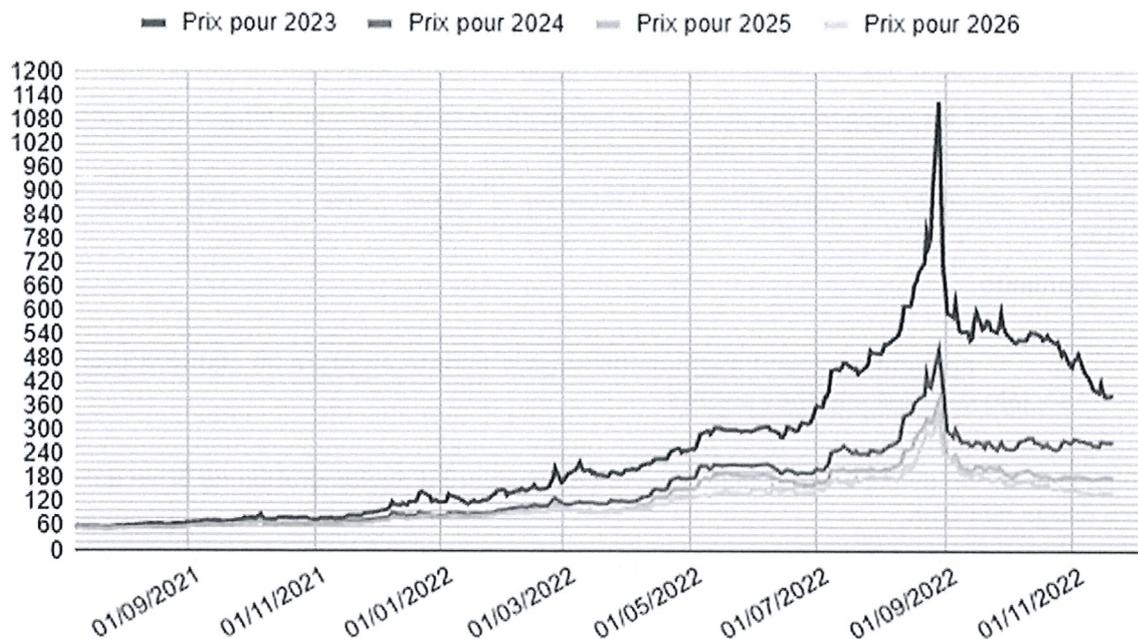
L'amortisseur concerne tout le monde sauf les EPIC (exemple : syndicats des eaux...) : l'état prend en charge à hauteur de 180 €.

Monsieur DUMOND invite les membres intéressés à s'adresser à Monsieur CAIX, technicien de la Fédération pour avoir des informations.

Les petites communes profitent quand même du bouclier fiscal.

Evolution du prix de l'électricité baseload (€/MWh)

www.energiesdev.fr



g. Retour sur la réunion de travail CD19-Diège

Le 25 octobre dernier, le Président du CD19 a souhaité échanger avec les Président des 2 AODE.

Etaient présent :

- Le Conseil Départemental de la Corrèze représenté par Monsieur Pascal COSTE, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Vincent SEROZ et Monsieur Alain-Nicolas DI MEO
- Le Syndicat de la Diège représentée par Monsieur Pierre CHEVALIER, Monsieur Pierre COUTAUD et Monsieur Jean-Marie BOURG
- La FDEE19 représentée par Monsieur Christian DUMOND, Monsieur Laurent DARTHOU et Monsieur Laurent BARTHUEL

Les principaux sujets qui ont été abordés sont les Energies Renouvelables, l'Electrification Rurale et l'Eclairage Public.

h. Convention de partenariat aux assises européennes de l'énergie à BORDEAUX du 23 au 25 mai 2023 avec le TENAQ

Du 23 au 25 mai 2023, rendez-vous des acteurs incontournables dans les domaines énergétiques et climatiques, qui rassemblent chaque année en France plus de 3000 participants.

L'entente TENAQ souhaite participer à cet évènement sur son territoire cet année en partenariat avec notre Fédération Nationale, la FNCCR.

Une participation financière de 2000 € est demandée à chaque département. Nous partagerons la participation Corrézienne avec le Syndicat de la Diège.

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention avec le TENAQ.

Approuvé à l'unanimité

7) ELECTRICATION RURALE

a. Convention avec le CD19 pour la mise en place de clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Le CD19 propose un partenariat avec les Maîtres d’Ouvrage et les entreprises pour une mission d’expertise et d’assistance dans le cadre de sa politique d’insertion et de cohésion sociale.

Dans le cadre de nos différents marchés ER, Télécom ou EP, la FDEE 19 pourrait s’engager dans une démarche de développement des clauses d’insertion et répondre, ainsi, à la sollicitation du Département.

Cette convention définit les engagements de chaque partie et fixe les règles de collaboration des différents partenaires pour la mise en œuvre des clauses d’insertion.

Monsieur DUMOND demande à l’assemblée de l’autoriser à signer cette convention avec le Conseil Départemental.

Approuvé à l’unanimité

b. Convention avec l’Agglo de Brive pour la mise en place de clause d’insertion sociale dans les marchés publics

C’est la même convention de partenariat mais avec la Communauté d’Agglomération de Brive qui gère cette démarche en marge du CD19.

Monsieur DUMOND demande à l’assemblée de l’autoriser à signer cette convention avec la Communauté d’Agglomération de Brive.

Approuvé à l’unanimité

c. Convention pour la coordination des investissements sur les réseaux publics de distribution d’électricité et la répartition des aides FACE

Monsieur BARTHUEL précise que, pour faciliter la gestion des dotations du FACE, la MFER (Mission pour le Financement de l’Electrification Rurale) propose de réunir les ADOE des Départements afin de définir, lors de commission ad ’hoc, la répartition des sous-programmes FACE.

Le décret FACE donne pouvoir au Conseil Départemental pour entériner ces répartitions par Arrêtés.

A compter de 2023, une démarche de concertation sera mise en place par la création de la commission afin de réaliser une planification commune des opérations d’investissement sur les réseaux et assurer une gestion mutualisée des aides FACE.

Objectifs :

- S’accorder sur une proposition de répartition des aides allouées annuellement
- Accélérer la répartition des crédits et par le fait l’ouverture des programmes
- Assurer le suivi des opérations, chacune en ce qui les concerne, des opérations de travaux dans le SI FACE
- Assurer un suivi commun, une fois par an, des états d’avancement des consommations des aides FACE

Représentation de la commission :

A minima pour chaque AODE, le Président, un Vice-Président (ER), le Directeur, le chargé d’affaires ER

Monsieur DUMOND demande à l’assemblée l’autorisation de signer cette convention.

Approuvé à l’unanimité

d. Dotations FACE

Monsieur DUMOND indique que la FACE est en train d’évoluer. Monsieur BARTHUEL indique que le rapport de la Cour des Comptes a demandé des justificatifs pour tous les versements FACE.

Véronique et Eric s’occupent du suivi des consommations des versements FACE.

Evolution du Système d'Information du FACE, il se veut plus vertueux et les caractéristiques des affaires devront être renseignées dès la déclaration pour obtenir la dotation et le résultat final devra correspondre à l'état de déclaration.

Pour le sous-programme « Extension » : Avoir une attention particulière pour celles qui sont à la charge ou en partie à la charge des demandeurs. A partir d'un montant de 1500 € de participation à la charge du demandeur, les travaux ne doivent pas débuter si 80% de cette participation n'est pas versée sur le compte du secteur.

Pour le sous-programme « Renforcement » : Les affaires doivent être confirmées par une contrainte avérée pour cela, nous devons prendre en compte les affaires en portefeuille, celles déclarées via l'application Enedis et celles déclarées et avérées par des abonnés ou des communes.

e. Convention d'utilisation des supports du réseau public de distribution d'électricité, société IELO/Enedis

Monsieur DUMOND indique que la Société IELO, opérateur d'infrastructures télécoms français, souhaite ouvrir un réseau de transmission optique national, réseau principalement dédié à l'interconnexion de Datacenter français et entreprises via des infrastructures longues distance.

Monsieur DUMOND demande l'autorisation à l'assemblée de signer la convention avec la société IELO et ENEDIS

Approuvé à l'unanimité

f. Convention d'utilisation des supports du réseau public de distribution d'électricité, société BOUYGUES TELECOM

Monsieur DUMOND indique que la Société BOUYGUES TELECOM demande, par cette convention, l'autorisation d'établir ou de faire établir, ainsi qu'à exploiter, dans les conditions techniques et financières définies par la Convention, un Réseau de communications électroniques sur le Réseau BT et/ou sur le Réseau HTA desservant les communes ainsi qu'à en assurer ou en faire assurer l'exploitation.

Monsieur DUMOND demande l'autorisation à l'assemblée de signer la convention avec la société IELO et ENEDIS

Approuvé à l'unanimité

g. Convention cartographie Moyenne Echelle

Monsieur le Président propose aux membres présents la convention d'ENEDIS relative à la cartographie moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession de la FDEE19.

Cette convention a pour but de définir les modalités techniques et financières de mise à disposition des plans et données cartographiques au format numérique à moyenne échelle relatif aux ouvrages du réseau public de distribution d'électricité, sur le territoire de la concession aux fins de faciliter l'accomplissement de leurs missions respectives.

La cartographie moyenne échelle est rendue livrable 2 fois par an par ENEDIS.

Approuvé à l'unanimité

h. Conventions de servitude

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée l'autorisation de signer des convention d'occupation de servitude pour l'installation de poste de transformation et de foyers d'éclairage public sur les communes de Saint Sylvain, Forges, Naves, Saint Viance, Turenne, Lafage sur Sombre, Saint Ybard, Saint Hilaires les Courbes, Lubersac et Saint Martin Sepert, Juillac, Saint Solve, Malemort et Donzenac. Il précise que les terrains ne sont pas achetés.

Monsieur DUMOND demande l'autorisation à l'assemblée de signer les conventions d'occupation de servitude.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur BARTHUEL ajoute que ces conventions de passage, réseaux souterrains, surplomb de lignes, n'ont pas l'obligation d'être publiées mais, sans cette démarche, elles sont opposables aux tiers. Il y a donc un risque de contentieux lors d'un changement de propriétaire. Le service juridique conseille de délibérer et de publier ces conventions au Service de la Publicité Foncière

i. **Article 8 - 2023**

Monsieur rappelle que l'article 8 représente l'enveloppe de dotation que donne ENEDIS pour les travaux de dissimulation.

Secteurs Intercommunaux	Communes	Intitulés des affaires	Montant HT
ARGENTAT	ALBUSSAC	Dissimulation HTA Les Escures	100 000,00 €
AYEN	ALLASSAC	Sécurisation Fils nus Route de Donzenac	95 000,00 €
BMT	BEAUMONT	Remplacement Cabine Haute à Jarennes	60 000,00 €
BMT	SAINTE SALVADOUR	Remplacement Cabine Haute à Cluzac	30 000,00 €
BRIVE	TURENNE	Sécurisation Fils nus La Borie	48 000,00 €
HAUTE VEZERE	LACELLE	Restructuration esthétique HTA Poste Abattoir	88 000,00 €
LUBERSAC	LUBERSAC	Restructuration HTA à Touvent - La Rougerie	80 000,00 €
MEYSSAC	COLLONGES	Sécurisation Fils nus Poste Charlat Puy Bousquet	35 000,00 €
SAINTE PRIVAT	SERVIERES LE CHATEAU	Restructuration HTA au Bourg	104 000,00 €
SAINTE FEREOLE	SADROC	Dissimulation BT Route des Vergnes	110 000,00 €

Monsieur DUMOND soumet cette liste au vote de l'assemblée

Approuvé à l'unanimité

j. **Accord-cadre 2023 - Etudes et Travaux d'Electrification Rurale et Réseau de Télécommunication : candidatures**

Monsieur DUMOND donne la parole à Monsieur BARTHUEL qui présente les résultats et le classement des candidats retenus par secteur.

Il a été demandé aux entreprises de prioriser leur préférences et de limiter les candidatures à 5 maximum. On constate que MIANE ET VINATIER n'ont pas de lot et les autres entreprises ont 5 lots chacune.

LOTS		Résultats bruts	Résultats définitifs
1	SIE D'ARGENTAT	SDEL	SDEL
2	SIE D'AYEN	CONTANT	CONTANT
3	SIE DE BMT	SDEL	SDEL
4	SIE DE BEAULIEU	SDEL	SDEL
5	SIE DE BEYNAT	INEO	INEO
6	SIE DE BRIVE	INEO	INEO
7	SIE D'EGLETONS	INEO	INEO
8	SIE DE LA HAUTE VEZERE	CONTANT	CONTANT
9	SIE DE LARCHE	INEO	INEO
10	SIE DE LA ROCHE-CANILLAC	SPIE	SPIE
11	SIE DE LUBERSAC	CONTANT	CONTANT
12	SIE DE MERCOEUR	SDEL	SDEL
13	SIE DE MEYSSAC	SDEL	SDEL
14	SIE D'ORGNAC	CONTANT	CONTANT
15	SIE DE SAINTE FEREOLE	SPIE	SPIE
16	SIE DE SAINT PRIVAT	MCR	MCR
17	SIE DE SEILHAC	INEO	SPIE
18	SIE DE TULLE NORD	INEO	SPIE
19	SIE DE TULLE SUD	INEO	INEO

k. Accord-cadre 2023 - Maîtrise d'Œuvre des Travaux d'Electrification Rurale et Réseau de Télécommunication : candidatures

VALEUR TECHNIQUE					
CANDIDATS	Moyens humains /15	Moyens matériels/ Ex. rendus /10	Modes Opératoires /15	Démarche QSE /10	TOTAL Pondéré /50
BE DEJANTE	11,63	5,00	9,30	5,33	31,26
BE SOCAMA	9,75	6,00	9,90	4,00	29,65

		1	2
LOTS		SOCAMA INGENIERIE	BE DEJANTE
1	SIE D'ARGENTAT	●	●
2	SIE D'AYEN	●	●
3	SIE DE BMT	●	●
4	SIE DE BRIVE	●	●
5	SIE D'EGLETONS	●	●
6	SIE DE LA HAUTE VEZERE	●	●
7	SIE DE LARCHE	●	●
8	SIE DE LAROCHE-CANILLAC	●	●
9	SIE DE LUBERSAC	●	●
10	SIE DE MERCOEUR	●	●
11	SIE DE MEYSSAC	●	●
12	SIE D'ORGNAC	●	●
13	SIE DE SAINTE FEREOLE	●	●
14	SIE DE SAINT PRIVAT	●	●
15	SIE DE SEILHAC	●	●
16	SIE DE TULLE NORD	●	●
17	SIE DE TULLE SUD	●	●

8) ECLAIRAGE PUBLIC

a) Compétence Exploitation et Maintenance des installations

Discussions Commission « Eclairage Public » du 7 novembre dernier :

Monsieur MANIERE prend la parole pour indiquer qu'il faudrait remplacer les luminaires par des luminaires à ampoules LED et que cela représente de gros investissements.

A l'envoi des recensements des communes souhaitant le transfert de cette compétence il sera proposé une participation :

- A l'acte avec un bordereau de prix liées aux opérations
- Au forfait calculé en fonction du patrimoine de la commune

Les illuminations de Noël et l'éclairage des stades sont exclus de ce transfert de compétence.

Monsieur DUMOND rappelle que la FDEE19 peut avoir la compétence investissement sans avoir la compétence maintenance mais que l'inverse n'est pas possible.

b) Suppression d'installation d'éclairage public

Des communes souhaitent supprimer des équipements d'éclairage public (Armoires ou luminaires)

Certains ont été posés récemment ce qui n'est pas acceptable vu l'investissement réalisé.

Doit-on modifier les taux de participation pour ce type d'opération ?

Le Bureau Syndical propose de ne pas participer à ces déposes. La commune prendra intégralement à sa charge la dépose d'équipement sans tenir compte de leur âge.

Monsieur DUMOND propose de délibérer pour suivre l'avis du Bureau Syndical

39 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

Avancée sur les travaux de rénovation des armoires de commande

Monsieur DUMOND présente le calendrier suivant :

- Le 14 novembre dernier les affaires ont été présentées et arbitrées lors d'une réunion avec les deux bureaux d'études,
- Début décembre, les bureaux d'études produisent les devis pour chaque commune.
- Le 8 décembre, signature des représentants des secteurs entérinant les devis.
- Le 9 décembre, transmission des devis aux communes avec les conventions financières (Budget 2023) pour retour avant fin d'année.
- Lorsque les devis d'un secteur seront retournés, nous engagerons les BC MOE pour démarrer les travaux rapidement en suivant, soit mi-janvier 2023.
- Février 2023 - Lancement des travaux

Il faut que tout soit terminé pour la fin d'année 2023. Monsieur DUMOND invite les représentants de secteurs à savoir si leurs communes sont partantes pour ce projet.

Monsieur BARTHUEL ajoute qu'il va bientôt faire passer les devis à signer très prochainement.

Monsieur DUMOND ajoute que les délais pour recevoir les horloges astronomiques est de 4 mois.

Monsieur MOSQUERA prend la parole pour évoquer que les horloges peuvent être commandées par le compteur Linky. Monsieur BARTHUEL répond qu'ENEDIS préconise les horloges astronomiques par rapport à l'usage du Linky.

Monsieur ROCHE intervient pour dire que les horloges astronomiques sont simples d'utilisation.

c) PROPOSITION de Financement des travaux de rénovation des luminaires

Monsieur DUMOND indique qu'un projet de « relamping » est sur la table à la Fédération. Il donne la parole à Monsieur BARTHUEL pour présenter le projet en question.

Monsieur BARTHUEL énonce qu'il a besoin de poser des questions aux membres du comité afin d'affiner le budget de ce projet. Sa question est : est-ce que les communes urbaines (dont le seuil de densité se situe entre les communes rurales et les communes de moins de 10 000 habitants) peuvent intégrer dans ce projet ? il rappelle que les communes urbaines gardent leur taxe communale sur la consommation finale d'électricité directement.

Ce sont les communes comme Argentat, Bort les Orgues, Egletons, Objat, Beaulieu, Uzerche.

Le financement ne sera pas le même si l'on intègre les communes urbaines ou pas, il y a un delta financier.

Ces communes financeront et profiteront des tarifs de groupe.

Monsieur RATEAU répond en disant qu'il est favorable à l'intégration de ces communes. Cela permettra de bénéficier d'un meilleur prix de fourniture.

Le Conseil Départemental ajustera la durée et le montant de l'aide.

Monsieur ROCHE ajoute qu'il faut prioriser les besoins en fonction de la vétusté des équipements. et aider les communes qui ont le plus besoin.

Monsieur MANIERE intervient en disant qu'il faut commencer par consulter les communes pour voir si elles sont intéressées.

Monsieur DABERTRAND intervient pour dire que les communes urbaines font partie du département au même titre que toutes les communes du département. Etant donné que le projet est éligible à une subvention du département, les communes urbaines peuvent aussi bénéficier de cette aide au même titre que les autres.

Par exemple, les communes de 3000 habitants, comme Argentat feront-elle partie des communes qui pourraient profiter de ce marché, bien qu'elle ne soit pas adhérente à la Fédération.

Pour lancer les opérations financières, il demande à l'assemblée

Pour rappel :

- Réunion au Conseil Départemental de la Corrèze, discussions autour des consommations énergétiques de l'éclairage public
- Demande des communes pour la réduction des puissances = réduction des consommations = réduction de la facture énergétique
- Vétusté des installations d'éclairage public
- Volonté du CD19 de participer à une action rapide de rénovation

Etat des besoins :

- FDEE19 11 700 luminaires sont à rénover sur notre territoire
70% sur poteau, 20% sur candélabre, 8% sur façade, 2% autres
Montant estimé à 7,5 millions d'Euros (sans communes urbaines)

Considérant :

- Une réduction de puissance de 50W par luminaire
- Un temps de fonctionnement moyen annuel de 2200 heures
= Economie d'énergie de 1,3 GWh
= Economie financière de 279 000 Euros

Hypothèses :

Pour un projet de 7,5 millions d'Euros

- | | | | |
|------------------------------------------|-------------|-----------|--------------|
| • CEE (Certificats d'Economie d'Energie) | 600 000 € | sur 5 ans | 120 000 €/an |
| • Conseil Départemental 19 | 1 300 000 € | sur 5 ans | 260 000 €/an |
| • FDEE 19 | 3 650 000 € | sur 5 ans | 730 000 €/an |
| • Communes | 1 950 000 € | sur 5 ans | 390 000 €/an |

Monsieur BARTHUEL rappelle que les travaux de remplacement de l'Eclairage Public généreront des économies d'énergie et des économies de frais de maintenance et sont éligibles au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Avec des équipements neufs, on va échapper à une opération de maintenance qui coûte 2,5 millions.

Avec les communes urbaines, le montant du projet avoisine les 10 millions d'Euros.

Il faut favoriser les économies d'énergie avant de faire des « opérations esthétiques ».

Financement :

La Banque des Territoires propose une Opération d'intracring permettant un financement par avances remboursables Les actions génèrent des économies d'énergie qui remboursent la part d'autofinancement.

Le Programme Lum'ACTE de la FNCCR propose un financement des outils de gestion, pour la réalisation d'Audit, pour la Maîtrise d'œuvre avec plafond. Ce montant pourrait approcher les 100000€

Le fond « VERT » Pourrait également venir en complément de cette action. A partir de 2023.

Monsieur DUMOND conclut que le Bureau va réfléchir à partir d'éléments précis. La Région sera aussi sollicitée.

d) Gestion de la compétence

Monsieur DUMOND indique que les nouvelles compétences prises sont :

- Compétence Maintenance et Exploitation
 - Gestion des travaux et opérateurs économiques
 - Gestion des déclarations sur le module SIG
 - Gestion des DT-DICT
 - Gestion des sinistres
- Compétence Investissement
 - Gestion technique et financière des travaux

En effet, l'éclairage public géré actuellement par Thomas SIBERT représente beaucoup de missions : l'accompagnement des collectivités, le schéma directeur, la gestion des économies d'énergie, la gestion des sujets comme les trames noires, la pollution lumineuse, la protection de la biodiversité.

Avec comme autres missions, la gestion des données et des cartographies en tant qu'administrateur de notre SIG.

En conclusion, il dit qu'il sera nécessaire de penser à embaucher un nouveau technicien.

9) QUESTIONS DIVERSES

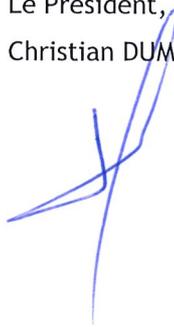
Monsieur DUMOND indique que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu en début d'année 2023 pour le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur CHIRIER prend la parole pour signaler que l'indice de remboursement des frais de déplacement pour les délégués qui n'ont pas d'indemnités n'augmente pas alors que le prix du carburant augmente.

Monsieur DUMOND lui répond qu'il suffit de faire passer une feuille de frais et que le barème de remboursement de ces frais sera vérifié.

Monsieur DUMOND remercie les membres de l'assemblée pour leur participation et leur souhaite un bon retour.

Le Président,
Christian DUMOND



Le Secrétaire,
Ali YACINE



